



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

Halte-garderie de VAIGES

COMITÉ DU MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2020

10H00 - VAIGES

COMPTE RENDU



Étaient présents :

- **Association Familles rurales de Vaiges** : Julie DUCOIN (trésorière Halte-garderie)
- **Fédération familles rurales** : Sonia DIVAY (responsable de service petite enfance), Annie BECHU (vice-présidente)
- **Mairie de Vaiges** : Régis LEFEUVRE (Maire) et Sophie ADAM (adjointe)
- **Mairie de Saint Georges le Flécharde** : Arlette LEUTELIER (Maire) et Olga DUGUY (3è adjointe)
- **Mairie de Saint Léger** : Christine GESBERT (Maire)
- **Mutualité sociale agricole** : Patricia MOINE (conseillère en développement)
- **Caisse Allocations familiales** : Nathalie FORET (agent de développement)

Étaient excusés :

- **Association Familles rurales de Vaiges** : Aurélie GOUGEON (responsable Halte-garderie), Maryse LENAIN (présidente), Valérie LIBERPREY (responsable technique HG)
- **PMI** : Marianne BOUYEURE
- **3C** : Gaëlle RAGAINÉ (coordinatrice Petite Enfance - RAM)
- **Mayenne Habitat** : M. MIQUEL

→ présence de Gérard MILCENT (correspondant Ouest France)

1. Présentation de l'ébauche des futurs locaux de la micro-crèche

Présentation des plans de la future crèche et de son environnement proche par Régis LEFEUVRE et Sophie ADAM

Des vigilances ont été émises par les membres du Comité :

- Pour la cour : sera-t-elle couverte pour prévenir la chaleur et avoir de l'ombre ? en quelle matière sera le sol ?
- La cour doit être ludique pour correspondre à l'univers de l'enfant
- Pour les fenêtres : mettre des stores pour prévenir les fortes chaleurs et la luminosité qui peut gêner les petits
- Pour la végétation : éviter les graminées qui provoquent des allergies

Revoir avec la PMI pour les locaux et le mobilier qui doivent respecter des normes réglementaires.

Mayenne Habitat a annoncé une livraison des bâtiments pour juin 2022 pour permettre une ouverture en septembre 2022.

2. Projet éducatif – 2ème partie

Les activités : pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

1) Quelle est la place accordée à l'enfant dans l'activité ?

Sa place doit être au centre de l'activité, elle est primordiale.

L'enfant peut décider, cependant l'activité peut être imposée ou pas en fonction de l'équipe.

2) Qu'a-t-on envie que l'enfant découvre particulièrement pendant ce temps d'accueil à la micro-crèche ?

L'enfant doit pouvoir découvrir de jouer avec des autres enfants. C'est un moment de découvrir de nouvelles choses, de nouvelles activités qu'il ne fait pas chez lui.

Le temps d'activité est un temps de partage, de faire ensemble, d'écoute de l'autre, de respect.

Jeux de transvasement (eau, semoule)

Développer et permettre la motricité de l'enfant

Les jeux permettent l'ouverture, l'éveil

Cela peut être la musique avec la constitution de malles mutualisée avec le RAM, l'ALSH

3) Activités d'intérieur et / ou d'extérieur ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

Ce changement intérieur/extérieur permet de casser le rythme de l'enfant

Les jeux extérieurs (comme le vélo) sont aussi des défouloirs pour l'enfant

4) Activités collectives et / ou individuelles ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

Des activités collectives et individuelles doivent être proposées

L'activité individuelle personnalisée permet de valoriser les compétences de l'enfant ou de les développer.

L'activité personnalisée permet d'avoir une attention particulière à l'enfant dans un esprit de groupe.

➔ L'alternance d'activités permet de respecter les divers rythmes de l'enfant

Cette alternance permet aussi une temporalité longue ou courte qui respecte le rythme de l'enfant.

D'où une vigilance des professionnelles

Cela permet une prise de confiance de l'enfant.

Pour ne pas perturber le déroulement de l'activité pour permettre que celle-ci soit aboutie, il faudra penser aux conditions d'accueil des enfants et en informer les parents. (pas d'accueil sur un créneau horaire déterminé) >> laisser l'enfant finir son goûter, son activité, sa sieste...

5) Activités de découverte, d'éveil ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

6) Activités de concentration et / ou de défoulement ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

7) Activités physiques et / ou manuelles ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

8) Activités ouvertes sur le village ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

Les activités doivent être ouvertes sur le village, avec des sorties, et attentive à l'environnement proche de la crèche.

Les activités pourront se faire à l'extérieur des locaux, mais des intervenants extérieurs pourront faire des animations.

Des partenariats avec l'EPHAD, les écoles, le RAM... pour la mise en place d'activité pourront avoir lieu.

9) Activités visant à développer la créativité et l'imaginaire ? pourquoi, comment, lesquelles, pour quel âge ?

La créativité et l'imaginaire sont essentiels à l'enfant pour se construire.

10) Activités proposées ou imposées ? pourquoi, pour quel âge ?

Les activités peuvent être proposées et imposées en fonction des besoins de l'enfant et de ses capacités.

Des ateliers libres sont à proposer ainsi l'enfant choisit son activité.

11) Quelle serait la place du jeu libre ? Intervention de l'adulte ?

L'enfant a le droit de s'ennuyer.

Le jeu libre peut se mettre en place au retour de sieste car chaque enfant a un rythme différent.

Le professionnel peut proposer un jeu sans l'imposer à l'enfant.

12) Quelles « activités » pour les bébés ?

13) Les enfants peuvent-ils ramener leurs réalisations à la maison ?

Toute réalisation individuelle peut être ramenée à la maison.
On peut permettre à ce qu'une activité individuelle ne soit pas aboutie.
Pour les activités collectives, elles restent dans la structure.

Les relations

14) Comment concevez-vous les relations enfants/équipe ?

Les relations enfants / équipe doivent être bienveillantes, respectueuses, apaisées, sereines et chacun doit être à l'écoute.

15) Comment concevez-vous les relations enfants/parents ?

Les relations enfants / parents, parents vis-à-vis de leurs propres enfants ou des autres, doivent être respectueuses, bienveillantes. Chacun doit accepter les différences quelqu'elles soient. Les parents ne pourront intervenir directement en cas de litige mais devront faire intervenir l'équipe (ne pas se faire justice soi-même)

16) Comment concevez-vous les relations équipe/parents ?

Les relations équipe / parents doivent permettre le dialogue, l'écoute et le respect (horaires, règlement). Chacun a des droits et des devoirs les uns envers les autres.
L'équipe doit se montrer compréhensive et non moralisatrice vis-à-vis des parents et de leur rôle d'éducateur. Elle doit rassurer, mettre en confiance et donner des conseils.
Elle doit créer un climat de confiance et qui permette le partage de difficultés des enfants pour trouver ensemble des solutions et faire que l'enfant et le parent se sentent épanouis.
L'équipe doit faire preuve de neutralité, de confidentialité (notamment pour les parents séparés), et rester professionnel

17) Comment associer les parents dans la structure ? Quelle serait la place des parents, leur implication dans la vie de la structure ?

Les parents peuvent entrer dans la structure, dans la salle de vie. Ils peuvent montrer leurs compétences et s'exprimer sur leur vécu de parents, donner des idées d'amélioration de fonctionnement, d'activité...

→ **idée d'avoir un tableau véleda dans le SAS pour permettre l'expression des parents : leurs souhaits, leurs mécontentements, transmission d'infos sur la vie de la structure**

→ **Panneau d'infos interactif avec un coin professionnel et un coin parents**

18) Comment concevez-vous les relations avec les partenaires (bibliothèque, ludothèque...) ? les relations intergénérationnelles ?

Les relations avec les partenaires sont à développer, à entretenir.
Il faut permettre les sorties mutualisées, rencontres régulières...

L'évaluation

19) Pourquoi ?

Une évaluation est importante pour améliorer le fonctionnement de la structure.
Elle se fait par les parents, par les membres du comité de pilotage (élus, partenaires, parents...), d'où l'importance d'avoir des parents qui par leur regard intègre le comité de pilotage.

20) Pour qui ?

L'évaluation se fait pour les financeurs (CAF, MSA, collectivités, ...), pour les parents et pour les partenaires, ce qui permet d'avoir un regard sur la bonne santé de la structure.

21) Après de qui ?

22) Evaluer quoi ?

Le fonctionnement de la structure, la fréquentation
Cette évaluation permet de s'adapter aux besoins des familles et de la collectivité.

23) Comment évaluer, avec quels outils ?

Par une grille d'évaluation ayant des éléments qualitatifs et quantitatifs
A travers des COPIL réguliers.

24) Quand évaluer ?

Au moins 3 fois par an à travers la mise en place du COPIL.

3. Prochain comité

Le mardi 12 janvier 2021 à 10h00 à la Mairie de Vaiges

Ordre du jour :

- Finalisation du projet éducatif
- Composition et rôle du comité de pilotage
- Trame du règlement intérieur

➔ Le projet éducatif rédigé sera envoyé en amont pour finalisation et validation le 12 janvier 2021